

SEANCE DU 31 JUILLET 2017

Le Lundi 31 juillet 2017 à 20 h 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme BAUDOT Sylvie, Maire.

Etaient présents : BAUDOT Sylvie - VOILLEQUIN Michel - MARTIN Claude - DEFRAIRE Yannick - ANTONY Alain - NOBILI Jacques - GARBATI Benoît

Etait(ent)excusé (s) : - JOHA Bernard - MARINHO Hervé - SEMELET Thierry - DI STASIO Joëlle

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

VOILLEQUIN Michel a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.

Date de convocation : 27/07/2017

N°2017-34 : RÉFÉRENDUM SUR LE DOSSIER ÉOLIEN

Un projet de parc éolien sur le plateau de Langres est mené par la Compagnie du Vent depuis début 2007. Plusieurs rencontres de présentation du projet comportant initialement 7 machines de 2 méga watts pour des hauteurs de mats d'environ 80 à 100 m ont été effectuées en présence des élus de la commune et du président de l'intercommunalité.

D'autres entretiens ont eu lieu avec les différents propriétaires et bailleurs concernés pour l'implantation de ces machines.

D'autre part, la CCCEL de Langres a décidé fin 2007 de l'élaboration d'un plan de gestion des paysages dans un rayon d'environ 15 km autour de Langres.

Plusieurs réunions ont eu lieu à ce sujet en sous-préfecture en présence du cabinet ABIES.

Il est rappelé le projet éolien mené par la « Compagnie du Vent » sur les communes de Cohons et Bourg. Une exposition publique sur le projet est proposée aux habitants qui pourront rencontrer en mairie de Cohons les promoteurs du projet : lundi 13 février de 15 h à 20 h et jeudi 23 février de 9 h à 11 h 45. L'exposition sera visible du 13 au 23 février en consultation libre aux heures d'ouverture du secrétariat.

En 2010, un changement de réglementation a conduit à un bocage du projet. Celui-ci a été levé en 2015 et les études naturalistes, paysagères et acoustiques ont été actualisées pour s'assurer que cette zone est propice à un parc éolien. Une exposition publique sur le projet du parc éolien des communes Bourg et Cohons a été visible en février en mairie de Cohons.

L'actualité de l'environnement et de l'éolien, les enjeux de ce parc à proximité des « Jardins remarquables de Cohons », la réactualisation d'un projet ancien de 10 ans sont tels que le Conseil Municipal juge utile de réaliser une enquête auprès de tous les Cohonsois. Un nombre significatif de réponses aidera les élus à prendre ultérieurement sa décision lorsqu'un projet de permis de construire sera déposé en mairie par un opérateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la tenue d'un référendum consultatif sur la Commune au sujet de l'implantation d'éolienne sur le territoire communal.

N°2017-35 : CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Madame le Maire informe le Conseil de la prolongation de l'arrêt de maladie de Monsieur Martial AUBERTOT jusqu'au 30 octobre suivi de son départ à la retraite.

Afin de remplacer cet agent, nous avons eu recours à une stagiaire faisant partie de la fonction publique territoriale au grade d'adjoint administratif qui sera titulaire au 1^{er} août 2017.

Pour cela, Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} août 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- décide de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet, à raison de 12h par semaine à compter du 1^{er} août 2017,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif.

N°2017-36 : SPECTACLES 2017 – INTERMITTENTS DU SPECTACLE

La commune de Cohons poursuit sur la saison 2017 ses animations touristiques et culturelles aux jardins suspendus, labellisés « Jardins remarquables ». D'avril à octobre 2017, diverses manifestations sont prévues.

Pour la saison 2017, la Commune assurera elle-même la rémunération de ses intermittents du spectacle qui seront au nombre de deux pour l'animation « Jeux et musique aux jardins » du dimanche 13 août 2017 et un du 8 au 13/08/2017.

Monsieur Camille Roy, musicien, sera embauché pour la période du 13/08/2017, sa rémunération sera de 102.06 € brut (6 heures x 12 € net) soit un budget global de 182 €

Madame Flore Semars, musicienne, sera embauchée pour la période du 13/08/2017, sa rémunération sera de 102,06 € brut (6 heures x 12 € net) soit un budget global de 182 €

Monsieur Denis Hubleur, artiste dramatique, sera embauché pour la période du 8 au 14 août 2017, sa rémunération sera de 1 329.64 € brut (5 cachets pour un net de 1 038.05 €) soit un budget global de 2 000.28 €.

Les cotisations sociales seront versées au GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel).

Le Guso est un dispositif de simplification administrative qui permet d'effectuer les déclarations et le paiement des cotisations sociales lorsqu'un artiste ou un technicien est embauché en vue de la production d'un spectacle vivant.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Pour la fête patronale, la venue d'un manège est possible par la famille Curie et est décidé.

2/ Toujours le problème de la vitesse, route de Cohons.